

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **jeudi 13 avril 2017**, à **18 h 30**, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

**Le maire-suppléant**, monsieur Jean Lemieux, conseiller du district numéro 6.

**Madame la conseillère et messieurs les conseillers :**

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Pierre Sicard	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5

**Était également présente :**

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Était absent, pour motif justifié :**

François Desrochers Maire

<b>1. Législation</b>
-----------------------

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le Maire-suppléant amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et du rapport certifiant que l'avis spécial a été remis en main propre à chacun des membres du conseil le 6 avril 2017 et qu'en vertu de l'article 156 du *Code municipal*, chacun a signé le formulaire attestant que l'avis leur avait été signifié.

**1.3. Adoption de l'ordre du jour**

9699-04-2017

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,  
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

**1. Législation**

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Période de questions

## **2. Administration**

- 2.1. Mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare / Rapport final, Révision 2 – Approbation
- 2.2. Annulation de la résolution 9567-12-2016 – Affectation au fonds de roulement pour la réfection de la salle municipale
- 2.3. Avis de motion – Règlement d'emprunt 738-2017, pour la réfection de la salle municipale
- 2.4. Conception des enseignes de la municipalité – Octroi du contrat

### **1.4. Période de questions**

M. Jean Lemieux, maire-suppléant, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

<b>2. Administration</b>
--------------------------

### **2.1. Mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare / Rapport final, Révision 2 – Approbation**

**9700-04-2017**

ATTENDU QUE des modifications au plan d'intervention ont été demandées par le MAMOT;

ATTENDU QU' une mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement du réseau d'aqueduc, d'égouts et chaussées a été présentée au conseil par le *Groupe Forces*;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la mise à jour du Plan d'intervention et de ses recommandations et qu'il l'accepte;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'approuver le Plan d'intervention et les recommandations contenues dans le rapport émis le 17 mars 2017, ayant comme titre « Mise à jour du plan d'intervention, Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Rapport final – Révision 2 »;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution au *Groupe Forces*.

### **2.2. Annulation de la résolution 9567-12-2016 – Affectation au fonds de roulement pour la réfection de la salle municipale**

**9701-04-2017**

ATTENDU QU' un règlement d'emprunt sera adopté pour le financement du projet de réfection de la salle municipale;

ATTENDU QUE la résolution 9567-12-2016 est maintenant caduque;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M. Pierre Sicard,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'annuler la résolution 9567-12-2016.

**2.3. Avis de motion – Règlement d'emprunt 738-2017, pour la réfection de la salle municipale**

**9702-04-2017**

M. Pierre Sicard, conseiller du district n° 4, donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement d'emprunt 738-2017, pour la réfection de la salle municipale.

**2.4. Conception, fabrication et installation des enseignes de la municipalité – Octroi du contrat**

**9703-04-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour la conception, la fabrication et l'installation des enseignes de la municipalité;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 12 avril 2017, à 11 h;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant incluant taxes</b>
Le Groupe MédiaGraphe	138 047,03 \$
F.A.S. Les Enseignes Professionnelles (9066-9060 Québec inc.)	206 099,63 \$
Enseignes Dominion	144 726,18 \$
Enseignes Ste-Marie / Flash néon inc.	164 866,10 \$
Signalisation S.A.I.C. (1990) inc.	175 763,68 \$
Services d'enseignes Lumicom inc.	130 272,42 \$
Enseignes Perfection	169 892,81 \$
JB Enseignes	161 081,12 \$
Posimage	168 731,56 \$

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Services d'enseignes Lumicom inc.*, au coût de 130 272,42 \$, taxes incluses, pour la conception, fabrication et installation des enseignes de la municipalité;
- 3- D'imputer les dépenses au fonds de roulement de la Municipalité.

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au fonds de roulement de la Municipalité pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Patricia Labby, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

Sur ce, la séance est levée à 19 h 5.

---

Jean Lemieux  
Maire-suppléant

---

Patricia Labby  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, Jean Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*